



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

COTE D'IVOIRE

FRA2010/048
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	14
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	18
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	25
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	30
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	33
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	38
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	40
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	43
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	46
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	48
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	53
13	TABLEAU T13 – EMPLOI.....	54
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	56
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	58
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	60
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	60

Rédaction du rapport et personne de référence

Aucun rapport n'a été reçu pour FRA2010. Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat du FRA sur la base du rapport national de FRA2005 qui avait rédigé par Monsieur Kouadio Kouassi N'Guettia Venance, Correspondant national accrédité auprès de FRA 2005 et Conseiller technique à la Direction Générale des Eaux et Forêts.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
EDLIN, 1971. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire	M	Classification	1971	
J. MONTELS, 1971. Carte de la végétation de la Côte d'Ivoire, ORSTOM	M	Classification	1971	
FAO-PNUE 1980 Carte de la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer au 1/5000000 ^{ème}	M	Classification	1980	La carte de la végétation de l'Afrique au Sud du Tropique du Cancer au 1/10000000 ^{ème} a été établie avec le concours de l'UNESCO après la conférence de Yagambi en 1956. Le Professeur F. White a refait une classification à partir de laquelle une deuxième édition de la précédente carte a été reproduite au 1/5000000 ^{ème}
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Développement rural et	M	Classification Forêts et Parcs Nationaux	1993	Cette étude est aussi appelée Bilan Diagnostique des superficies de forêts en Côte d'Ivoire et a fait l'objet d'une convention d'études

préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone de forêt dense DCGTx, Déc. 1993				entre le SODEFOR et la DCGTx. Une cartographie au 1/200000 ^{ème} et au 1/500000 ^{ème} du couvert forestier a été réalisée à partir de l'interprétation d'images satellitaires
Ministère du Logement, du cadre de Vie et de l'Environnement : Le livre blanc de l'environnement de la Côte d'Ivoire Tome 1 30 juillet 1996	M	Classification	1996	
Société de Développement des Forêts(SODEFOR)	M	Classification Mosaïque forêt-culture	2003	La classification s'est basée sur les inventaires réalisés en vue de la rédaction des plans d'aménagement des forêts

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
A Domaine guinéen 1- Secteur ombrophile	Forêt dense humide sempervirente - Type fondamental à <i>Eremospatha macrocarpa</i> et <i>Diospyros mannii</i> et Type à <i>Turraeanthus africanus</i> et <i>Heisteria parvifolia</i> - Type à <i>Diospyros</i> spp et <i>Mapania</i> spp -Type à <i>Uapaca esculenta</i> , <i>U. guineensis</i> et <i>Chidlowia</i> et Type à <i>Tarrietia utilis</i> et <i>Chrysophyllum perpulchrum</i> (de montagne)
A Domaine guinéen 2- Secteur mésophile	Forêt dense humide semi-décidue - Type fondamental à <i>Celtis</i> spp et <i>Triplochiton scleroxylon</i> et sa variante à <i>Nesogordinia papaverifera</i> et à <i>Khaya ivorensis</i> - Savane guinéenne à forêt à <i>Aubrevillea kerstingii</i> et à <i>Khaya grandifolia</i>
B Domaine Soudanais 3- Secteur sub-soudanais	Savane boisée, arborée ou arbustive et/ou forêt claire et forêt dense sèche
B Domaine Soudanais 4- Secteur soudanais	Savane boisée, arborée ou arbustive et/ou forêt claire

On peut souligner qu'il n'y a pas de classification nationale type adoptée par les différentes structures. Toutes les structures s'inspirent de la classification issue de la conférence de Yagambi, qui concerne la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer. Dans tous les cas, les différentes classifications sont liées au climat et ne donnent pas de données dynamiques sur la végétation, comme la densité ou les dimensions des éléments du couvert. La classification d'Edlin, dans le milieu naturel de la Côte d'Ivoire (ORSTOM, 1971), peut être considérée comme une synthèse.

1.2.3 Données de base

Il n'existe pas de données chiffrées sur les différentes classes nationales ci-dessus définies. Le service de cartographie de la Sodefor et à l'ORSTOM a été consulté pour obtenir les superficies relatives aux 4 grands secteurs phytogéographiques de la Côte d'Ivoire.

Superficie des différentes zones phytogéographiques

Zone phytogéographique	Superficie (ha)
Secteur ombrophile	5 619 690
Secteur mésophile	9 679 220
Secteur sub-soudanais	3 786 510
Secteur soudanais	12 911 000
Total (superficie du pays)	31 996 420

Les résultats de l'étude réalisée par la DCGTx en 1993 ont permis de déterminer, en ce qui concerne le Domaine Guinéen, les différentes proportions de forêt à affecter aux classes FRA.

Par ailleurs, les travaux d'inventaires réalisés par la Sodefor dans les forêts classées ont permis de mieux apprécier la stratification actuelle des formations végétales du Domaine Guinéen.

La superficie des terres impropres à toute activité pastorale ou forestière, c'est-à-dire les infrastructures, les zones urbaines, les plans d'eau et les zones rocheuses, représente 3,8% du territoire national, et celle des terres cultivées 30%.

Les données suivantes, portant sur les plantations forestières et les plantations non forestières, sont également disponibles:

Plantations d'hévéa :

Année	1993	1998	1999
Superficie (ha)	60 000	69 768	83 979

Autres plantations forestières :

Année	Domaine rural	Forêt classée		Total reboisement
		Sodefor	Industriels du bois	
1991	207	1048		1255
1992	144	3804		3948
1993	80	5317		5397
1994	0	6236		6236
1995	0	7178		7178
1996	6700	7071		13771
1997	7800	2974	526	11300
1998	10705	9406	1828	21939
1999	11719	7919	2225	21863
2000	7000	4344	2604	13948
TOTAL	44355	55297	7183	106835

Cocotier

Année	1990	2004
Superficie (ha)	32000	30966

Palmier à huile

Année	1969	1999	2004
Superficie (ha)	76500	192972	218927

Anacardier

Année	1960	1970	1993	2004
Superficie (ha)	3334	8215	40000	130000

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

La superficie totale des terres utilisée provient du document FAOSTAT, qui donne également la superficie des eaux intérieures. Mais, la somme des superficies des 4 secteurs (ombrophile, mésophile, sub soudanais et soudanais) est inférieure à cette superficie FAOSTAT.

FAOSTAT a enregistré les superficies suivantes	
Superficie totale du pays	32 246
Superficie totale de terres	31 800
Eaux intérieures	446

Facteur de calibrage en fonction de la superficie de pays (32246000 / 31996420)	1,007800248
---	--------------------

Le calibrage a été utilisé pour ramener l'ensemble à la superficie déterminée par FAOSTAT :

Zone phytogéographique	Avant calibrage (ha)	Après calibrage (ha)
Secteur ombrophile	5 619 690	5 663 525
Secteur mésophile	9 679 220	9 754 720
Secteur sub-soudanais	3 786 510	3 816 046
Secteur soudanais	12 911 000	13 011 709
Total (superficie du pays)	31 996 420	32 246 000

Il faut noter que la différence constatée dans l'estimation de la superficie du pays proviendrait de la méthode utilisée pour évaluer les terres des îles sur la côte.

1.3.2 Estimation et prévision

Il n'y a pas d'inventaire forestier disponible. En conséquence, la détermination des différents types de forêts est basée sur l'étude effectuée par la DCGTx (1993).

Avant d'aborder les points précis concernés, il faut rappeler qu'il n'existe pas d'inventaire forestier national qui puisse nous permettre d'avoir des chiffres précis et récents et qu'il n'y a pas de service officiel chargé véritablement des statistiques forestières, pour centraliser et valider les données en matière forestière.

Dans ces conditions, pour mener ce travail, nous avons rassemblé toutes les informations provenant des structures identifiées comme sources de données. Nous les avons comparées et nous les avons confrontées à nos expériences du terrain. Et après des débats au sein du comité GFRA-CI, nous avons retenu les données qui figurent dans ce rapport.

On a considéré la classification d'Edlin dans le milieu naturel de la Côte d'Ivoire (ORSTOM, 1971), qui répartit la végétation de la Côte d'Ivoire en quatre (4) zones phytogéographiques. Par la suite, on a utilisé le calibrage pour atteindre la superficie totale du pays indiquée par FAOSTAT (on est donc passé de 31.996.420 ha à 32.246.000 ha).

Les études de la DCGTx de 1993 portant sur la partie forestière du pays, soit 14 500 000 ha en ayant exclu la superficie impropre à la culture (ville, roches, eaux intérieures, etc.). Cette superficie correspond pratiquement à la zone guinéenne qui comprend les secteurs ombrophile et mésophile. On a donc considéré que la zone d'étude de la DCGTx coïncide avec le domaine guinéen (secteur ombrophile et secteur mésophile). On a donc appliqué les résultats de l'étude de la DCGTx (1993) au domaine guinéen, pour trouver les superficies des différents types de forêt en 2004. On a obtenu :

La superficie totale de ces deux secteurs ne peut pas être considérée à 100% comme forêt. La superficie des zones impropres à l'agriculture est déterminée en appliquant le taux de 3,8 %. Elle comprend les villes, les roches, les sols nus, les eaux intérieures, etc.... La superficie de végétation comprend tous les types de végétation dans ces deux secteurs ombrophile et mésophile, c'est-à-dire les forêts, les cultures, les jachères et les autres types de végétation.

1. La zone guinéenne (secteurs ombrophile et mésophile)

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	15 418 245
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	585 893
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	14 832 352
... dont destinée à l'agriculture (30%)	4 449 706
...dont destinée aux forêts/ATB	10 382 646

Dont 316 374 = plantations, restant = forêt naturelle

Dans le domaine soudanais, les connaissances sont encore plus faibles, puisqu'il n'y a pas beaucoup de forêts naturelles qui attirent la convoitise des exploitants forestiers. Aussi, a-t-on décidé d'affecter le secteur sub soudanais comme autres terres boisées. Ce secteur est délimité au sud par le V baoulé et s'arrête au nord autour du 8^{ème} parallèle et couvre 12% des terres si on exclut les terres impropres. Ici, dans ce secteur, il convient de mentionner l'existence d'un gisement de Teck de 21 130ha autour de Bouaké qu'il faut considérer comme forêt.

2. Secteur sub-soudanais

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	3 816 046
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	145 010
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	3 671 036
... dont destinée à l'agriculture (30%)	1 101 311
...dont destinée aux forêts/ATB	2569725

Dont 21 130 ha = plantations de teck, 2 548 595 = ATB

Le secteur soudanais est le plus mal renseigné, puisqu'en principe, les conditions pour y exploiter légalement du bois sont plus drastiques. On a donc qualifié ce secteur autres terres, tout en reconnaissant qu'on peut y trouver des reliques de forêts dans le parc national de la Comoé qui couvre 1 149 150ha dont 6,7% de superficie forestière et des terres dotées d'un couvert arboré dont les plus significatives demeurent les plantations d'anacarde qui couvrent 130 000 ha(MINAGRI, 2004). Notons que l'ensemble de ce secteur représente 40% des terres, déduction faite des terres impropres.

3. Secteur soudanais

Type de superficie	Superficie (ha)
Superficie totale	13011709
Superficie impropre à l'agriculture 3,8%	494445
Superficie de végétation (forêt, culture et autres végétations)	12517264
... dont destinée à l'agriculture (30%)	3755179
...dont destinée aux ATB/AT	8762085

Dont 76 993 ha est un parc national, restant = AT

Il a été admis que les forêts naturelles n'ont pas été destinées à d'autres utilisations et que la variation de la superficie forestière dépend de la création de plantations. Les plantations de teck dans le secteur sub-soudanais substituent la superficie des autres terres boisées, tandis que toutes les plantations forestières se trouvent dans la zone guinéenne.

Plantations forestières :

Type	1990	2000	2005	2010
Hévéa	60 000	83 979	120 000	120 000
Essences forestières	94 329	176 904	217 504	217 504
TOTAL	154 329	260 883	337 504	337 504

Les superficies en hévéa : La superficie de 60 000 ha (Béliné, 1993) peut être considérée comme celle de 1990. Les accroissements de superficie n'étant pas linéaires, on n'a pas estimé la superficie atteinte en 2000, mais on a trouvé plus judicieux de maintenir la superficie de 1999 en 2000, soit 83 979 ha, compte tenu de la situation sociopolitique du pays. C'est cette situation, qui sévit encore, qui a motivé la prudence des experts du Minagri qui ont estimé la superficie des plantations d'hévéa en 2005 à 120 000 ha.

En l'absence de nouvelles données, ces superficies sont maintenues pour 2010.

Forêts et autres terres boisées

	1990	2000	2005	2010
Forêt naturelle	10 067 262	10 067 262	10 066 272	10 065 282
Plantation	154 329	260 883	337 504	337 504
Total forêt	10 221 591	10 328 145	10 404 766	10 402 786
ATB	2674609	2661609	2625588	2589567

Autres terres boisées dotées de couvert arboré

Année de référence	1990	2000	2005	2010
Cocotier	32000	31000	30000	29000
Palmier	158030	192972	218927	244882
Anacardier	35854	97267	130000	162733
TOTAL	225884	321239	378927	436615

Les superficies en cocotiers : Depuis 1990 où la cocoteraie ivoirienne a atteint 32 000 ha (Minagri, 2004), il n'y a plus eu de nouvelles plantations. Au contraire, des lotissements pour la construction d'habitation se substituent progressivement aux plantations de cocotiers, particulièrement autour d'Abidjan et de Grand-Bassam. Pour les années 2000 et 2005, les experts ont estimé que la cocoteraie ivoirienne a amorcé un recul qui va s'accroître au fil du temps. La même tendance est conservée pour 2010.

Les superficies en palmiers : La superficie de l'année 1990 a été estimée à partir des données brutes ci-dessus indiquées. Mais pour les mêmes raisons (situation sociopolitique), la superficie de 1999 a été reconduite en 2000, et celle de 2004 en 2005. La tendance entre 2000 et 2005 est conservée pour estimer la superficie des palmiers en 2010.

On considère que compte tenu de la situation de guerre que connaît le pays, la superficie d'anacardier ne pourrait sensiblement pas évoluer jusqu'en 2005. La tendance entre 2000 et 2005 est conservée pour estimer la superficie des anacardiens en 2010.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	10 222	10 328	10 405	10 403
Autres terres boisées	2 675	2 662	2 626	2 590
Autres terres	18 903	18 810	18 769	18 807
...dont dotées de couvert d'arbres	226	321	379	436
Eaux intérieures	446	446	446	446
TOTAL	32 246	32 246	32 246	32 246

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	<p>En l'absence d'inventaire forestier national, la méthode d'estimation utilisée dans ce chapitre reste toutefois approximative (division du pays en zones phytogéographiques comparé à l'étude de la DCGTx portant sur la partie forestière du pays et qui est maintenant ancienne : 1993).</p>	<p>L'augmentation de la superficie forestière est due au fait qu'il est supposé dans la méthode que la superficie forêt naturelle ne varie pas dans le temps et que seule celle des plantations augmente. En effet, aucune donnée valide concernant la tendance de la variation du couvert forestier naturel n'est connue. La superficie de forêt naturelle est donc supposée constante dans le temps en l'absence de donnée fiable.</p> <p>Il faut noter que la superficie de forêt pour l'année 2000 ne correspond pas à celle qui se trouve dans FRA 2000 (7 117 000 ha) qui, à notre avis, apparaît trop faible. La superficie de 2000 qui figure dans le tableau provient de l'étude qui est apparue dans le n°29 de Flamboyant en mars 1994 (Bégné, 1994) ; elle apparaît plus réaliste et se trouve dans le même ordre de grandeur que ce que nous avons obtenu pour l'année 2005.</p> <p>Par ailleurs, quand on considère la variation de la couverture forestière de 1990 à 2000, sur la base des chiffres de FRA 2000, de 9 766 à 7 117 milles hectares, soit un taux de disparition de 265 000 ha/ an, on s'aperçoit qu'elle est purement théorique, puisqu'elle est basée sur les résultats d'une étude qui fait état d'une disparition de la forêt ivoirienne à un rythme de 250 à 300 000 ha/ an (Première communication sur les changements climatiques, février 2001). Ce rythme semble trop élevé.</p> <p>Dans les superficies de forêt, se trouvent les reboisements de Teck effectués dans le secteur sub soudanais qui correspond aux autres terres boisées. Mais, les superficies de forêt utilisées pour la mise en place des plantations de palmiers à huile se retrouvent dans la classe FRA Autres terres dotées de couvert arboré. Ce sont ces considérations qui ne permettent pas de dégager pour le moment une tendance claire dans l'évolution de la couverture forestière. On note cependant que la superficie des Autres terres dotées de couvert arboré augmente de 1990 à 2005 à cause de l'accroissement des superficies de cultures pérennes.</p> <p>Il faut également signaler que la superficie totale des forêts et des autres terres boisées est pratiquement stable, puisqu'elle est assise sur les zones phytogéographiques.</p> <p>La superficie des autres terres boisées de 2000 est obtenue en ajoutant à celle de 2005 la superficie convertie en reboisement de</p>

		<p>Teck. C'est le même procédé qui a été utilisé pour les autres terres boisées de 1990.</p> <p>En ce qui concerne l'année 2005, on a reconduit pratiquement les chiffres de l'année 2004 (sauf au niveau des estimations relatives aux cultures pérennes, y compris les plantations forestières), en considérant que la situation que connaît le pays ne pourrait pas entraîner des modifications sensibles de sa couverture forestière.</p> <p>Enfin, il conviendrait d'examiner pour les prochaines évaluations, la situation des plantations de café et cacao, des cultures pérennes qui occupent d'importantes superficies de forêt en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays tropicaux.</p>
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'est pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture (Direction du foncier rural et du cadastre rural)	E	Recensement des terres immatriculées au nom de propriétaires privés	2004	

2.2.2 Classement et définitions

2.2.3 Données de base

Les documents de base ne donnent pas une répartition des terres immatriculées par type de catégorie FRA. La superficie des terres immatriculées est donnée par département simplement, sans autres précisions.

Région	Superficie (ha)
Agnéby	5 300, 1705
Bas Sassandra	42 317, 7252
Fromager	559, 6759
Haut-Sassandra	2 423, 1145
Lacs	158, 8066
Lagunes	32 229, 7993
Marahoué	874, 1034
Moyen Cavally	210, 4970
Moyen Comoé	223, 8758
N'zi Comoé	928, 2269
Sud Bandama	16 125, 4704
Sud Comoé	18 590, 7954
Vallée du Bandama	1 948, 4280
Zanzan	78, 2145
TOTAL	122 514,7732

La superficie faisant l'objet d'immatriculation des propriétés privées est insignifiante, moins de 1% de l'ensemble des forêts et des autres terres boisées (0,9%). En effet, en Côte d'Ivoire, la terre appartient à l'Etat. Mais en réalité, il s'agit d'une propriété juridique, plus ou moins affichée dans les forêts classées, parcs et réserves, mais pratiquement inexistante dans le domaine rural où la gestion traditionnelle des terres reste encore en vigueur.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire pour les raisons évoquées ci-dessus.

2.3.2 Estimation et prévision

L'ensemble des superficies forestières telles que dans le tableau 1 (chapitre 1) sont intégralement considérées comme de propriété publique en 1990 et 2000.

Les données ci-dessus de 2004 sont estimées valables pour 2005. Afin de connaître la superficie des forêts privées en 2005, il a été nécessaire de regrouper les terres immatriculées par région phytogéographique. Seules les terres immatriculées dans le domaine guinéen ont été prises en compte dans la mesure où l'ensemble des forêts fait partie de ce domaine :

Domaine	Superficie (hectares)
Domaine guinéen	119 025, 6589

La superficie ci-dessus est celle des forêts de propriété privée selon FRA.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	10 222	10 328	10 286
Propriété privée	ns	ns	119
...dont appartenant à des particuliers	ND	ND	ND
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	ND	ND	ND
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	10 222	10 328	10 405

ns=non significatif ND : données non disponibles

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	ND	ND	ND
Particuliers	ND	ND	ND
Sociétés et institutions privées	ND	ND	ND
Collectivités	ND	ND	ND
Autre	ND	ND	ND
TOTAL	10 222	10 328	10 286

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Dans l'ensemble, les forêts et les terres boisées appartiennent à l'Etat, de manière juridique et officielle. C'est ce qui explique la faiblesse de la superficie faisant l'objet de propriété privée. Dans la réalité cependant, les droits coutumiers sont encore vivaces sur les terres qui ne font pas l'objet d'une protection particulière comme les forêts classées ou les parcs nationaux. C'est la mise en œuvre effective de la récente loi sur le foncier rural qui permettra de bien déterminer les différentes propriétés effectives des terres.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales : Développement rural et préservation de l'environnement forestier : enjeux et perspectives en zone de forêt dense	M	Structures du domaine forestier classé	1999	Dans cette étude, 65 plans d'aménagement ont été analysés
FAO : Evaluation des ressources forestières mondiales	M	Superficie des forêts et autres terres boisées	2002	
ONG Croix Verte de Côte d'Ivoire : Projet forêts sacrées : Patrimoine vital de Côte d'Ivoire. Rapport de synthèse	M	Recensement, conservation des forêts sacrées	2002	
Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement : Rapport d'activité de la Direction de la Protection de la Nature	M	Etat de conservation des parcs nationaux et réserves	2003	
Dr Kadio A.A. et M. Amon A.A. : Le rôle des forêts classées dans la conservation de la biodiversité en forêt dense humide tropicale : cas de la Côte d'Ivoire	E	Diversité végétale et animale	2004	
Sodefor : Bilan de l'aménagement des forêts classées	E	Série d'aménagement	2004	Pour 115 forêts qui ont un plan d'aménagement
ITTO "Status of Tropical Forest Management 2005	M	Superficie de domaine forestier permanent	2003	Source secondaire.

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts sacrées	Ce sont des superficies de forêt conservées par la société traditionnelle et qui constituent les lieux des différentes cérémonies de cultes divers. En général bien conservées, elles renferment des plantes médicinales qui sont utilisées par la communauté
Série de protection	Des superficies de forêt auxquelles est assigné un objectif de protection des sols fragiles et des écosystèmes particuliers et de sauvegarde de biotopes pour

	les espèces à protéger
Réserves biologiques	Ce sont des superficies de forêt protégées pour sauvegarder des biotopes, des espèces animales et végétales rares ou menacées
Réserve intégrale Parcs nationaux Réserves de faune et de flore	Ce sont des aires protégées constituées d'écosystèmes naturels bénéficiant d'un statut qui garantit à long terme leur survie. Leur fonctionnement peut être naturel ou assisté par l'homme. Le niveau de protection est variable, par ordre décroissant on distingue les réserves intégrales, les parcs nationaux et les réserves de faune et de flore

3.2.3 Données de base

- Sources Sodefor (2004)

Pour 39 forêts classées en aménagement couvrant dans l'ensemble 1 754 957 ha, les séries de protection et les réserves biologiques identifiées représentent 348 510 ha (Dr KADIO et AMON, 2004), soit 19,9% (19,8586062%) des forêts classées.

- Source Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (1999)

Cette étude a procédé à l'analyse de 65 plans d'aménagement de forêts classées pour une superficie de 2 040 000 ha. Les séries de protection et les réserves biologiques représentent 15% de cette superficie.

- Source Croix verte de Côte d'Ivoire (2002)

A la faveur du projet « forêts sacrées de C.I. », il a été dénombré 6702 forêts sacrées qui couvrent une superficie de 36 434,62 ha.

- **Source Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement (2003)** : la superficie des parcs nationaux et réserves dans les différentes catégories FRA (en hectares)

Catégorie FRA	Parc national		Réserve	
Forêt	Azagny	19 400	Mont Nimba N'zo	5 000 92 700
	Banco	3 474		
	Iles Ehotilés	550		
	Marahoué	101 000		
	Mont Peko	34 000	Sous-total	97 700
	Mont Sangbé	95 000		
	Taï*	455 000 *		
	Sous-total	708 424		
Autres terres boisées	-----		Abokouamékro(faune)	20 430
			Haut Bandama(faune)	123 000
			Lamto(scientifique)	2 500
			Sous-total	145 930
Autres terres	Comoé	1 149 150	-----	
TOTAL		1 857 574	243 630	

* Pour le parc national de Taï, les études menées pour la rédaction du plan d'aménagement du parc ont permis de déterminer avec plus de précision sa superficie qui est désormais de

457 261 hectares au lieu de 455.000 ha (Scheweter, 1997). Cette nouvelle superficie sera bientôt validée officiellement. C'est pourquoi, elle est prise en compte dans les prévisions 2005 et 2010 qui apparaissent donc légèrement plus élevées que celles de 1990 et 2000.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Il faut préciser qu'il s'agit de données relatives à des ensembles bien identifiés et généralement délimités. En effet, les parcs nationaux, les réserves et les forêts classées sont en majorité définis bien avant 1960 (date de l'indépendance de la Côte d'Ivoire) et leur protection est assurée tant bien que mal jusqu'à présent.

On a cependant estimé la superficie des séries de protection et réserves biologiques dans les forêts classées pour 2000, en considérant le taux de 19,9% obtenu pour l'ensemble des forêts classées aménagées par la Sodefor.

Enfin pour les forêts sacrées, il n'y a pas de données en superficie par région. Etant donné qu'elles se trouvent dispersées sur l'ensemble du territoire, on a déterminé les superficies dans les différentes zones phytogéographiques, en fonction de leur importance par rapport à l'ensemble des terres. On obtient donc :

Zone phytogéographique	% superficie du pays	Superficie de forêt sacrée (ha)
Zone guinéenne (secteurs ombrophile et mésophile)	48	17 488,6176
Zone soudanaise, secteur sub soudanais	12	4 372,1544
Zone soudanaise, secteur soudanais	40	14 573,848
Total	100	36 434,62

En résumant, la situation des données nationales se présente comme suit pour l'année 2004 (ha) :

Classe nationale	Forêts	Autres terres boisées
Forêts sacrées	17 488, 6176	4 372, 1544
Séries de protection (ce sont les réserves biologiques dans les forêts classées)	348 510	- - -
Réserve intégrale, Parcs nationaux et Réserves de faune et de flore	806 124	145 930

40% des forêts sacrées ont été reclassés comme Autres terres puisque, en réalité, le terme « forêt sacrée » renferme deux notions : la notion de forêt et la notion culturelle, sacrée. En zone guinéenne et dans le secteur sub soudanais, le taux de boisement de ces forêts sacrées respecte les normes FRA, compte tenu de la végétation naturelle de ces régions. Par contre, dans le secteur soudanais, non seulement la végétation naturelle est moins boisée, mais en plus les forêts sacrées y ont une valeur plus culturelle que végétative, et souvent, 2 ou trois vieux baobabs ou fromagers isolés constituent une forêt sacrée, ce qui est en dehors des normes FRA. On a donc préféré exclure les 40% des forêts sacrées du secteur soudanais de la superficie forestière totale, pour être prudent.

Avant d'analyser les données, il faut reclasser les catégories nationales dans les catégories mondiales de FRA selon le schéma ci-dessous:

Classe nationale	Classe FRA %				
	Production	Protection	Conservation	Services sociaux	Usages multiples
Production	100				
Série de protection		100			
Forêt sacrée				100	
Parcs et réserves			100		

Après ces considérations, on obtient pour les forêts, les superficies suivantes en milliers d'hectares :

Catégorie FRA (1000 ha)	1990	2000	2005	2010
Production	9 397	9 155	9 232	9 230
Protection des sols et des eaux	ND	348	348	348
Conservation de la biodiversité	808	808	808	808
Services sociaux	17	17	17	17
TOTAL	10 222	10 328	10 405	10403

Aucun chiffre n'a été indiqué pour l'année 1990 concernant la protection des sols et des eaux, puisque les plans d'aménagement n'étaient encore exécutés sur le terrain. Mais pour 2000, 2005 et 2010, on a le même chiffre (348 000 ha de 2004 qui est plus récent que le chiffre de 1999, 306 000 ha), qui correspond à la superficie des séries biologiques délimitées dans les forêts classées aménagées.

En ce qui concerne la superficie consacrée à la conservation de la biodiversité, c'est-à-dire les réserves et les parcs nationaux, elle reste constante pour 1990 et 2010 puisqu'il s'agit de superficie délimitée et classée.

Superficie du domaine forestier permanent: il inclut en 2003 officiellement 230 forêts classées sur une superficie totale de 4,23 millions d'ha ainsi que les périmètres d'exploitation forestières en zone rurale (4,301 millions ha en 2003) (ITTO, 2005). Cette donnée est considérée comme valable pour 2005.

Superficies forestières avec un plan d'aménagement :

- La superficie est nulle en 1990 (comme cela est indiqué plus haut). En 2000, il s'agit des forêts classées (superficie 1999)+superficie du PN de Taï.
- 2005 et 2010 : la même superficie est reconduite en l'absence de nouvelles données.

3.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	9 397	9 155	9 232	9 230
Protection du sol et de l'eau	ND	348	348	348
Conservation de la biodiversité	808	808	808	808
Services sociaux	17	17	17	17
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	10 222	10 328	10 405	10403

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	8 535	8 535
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	808	808	808	808
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	2087	2087	2087

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	La superficie de forêt dont la fonction principale est la production est obtenue en retirant de la superficie totale des forêts les superficies affectées à la protection des sols et des eaux, à la conservation de la biodiversité et aux services sociaux.	
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		

Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
EDLIN :le milieu naturel de la C.I.(ORSTOM)	M	Classification du milieu naturel	1971	
ORSTOM et Sodefor : Carte phytogéographique de la Côte d'Ivoire	M	Superficie des zones phytogéographiques naturelles	1971 2004	
Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales-DCGTx	M	Les différents types de forêt	1993	Il s'agit du bilan des forêts dans la zone forestière
Ministère de l'environnement et de la forêt- OFFI Koffi(rapport)	M	Statistiques forestières	1999	Ce rapport est destiné à la FAO
Ministère des Eaux et	M	Superficie des	2000	Annuaire des stat. forestières

Forêts		reboisements		
Minist. d'Etat, Minist. env (Dir. De la protection de la nature)	M	Statistiques sur les parcs nationaux et réserves	2003	
Minist. d'Etat, Minist. de l'Agriculture(Dir des cultures. pérennes)	M	Superficie des cultures pérennes	2004	
FAO, 2008. The world's mangroves 1980-2005	M	Superficie des mangroves	1990 2000 2005	Source secondaire
FRA2005		Superficie forêt primaire	1990 à 2005	Source secondaire

4.2.2 Classement et définitions

En l'absence de classes nationales, les catégories FRA ont été utilisées.

4.2.3 Données de base

Les superficies de forêt naturelle utilisées sont celles qui ont été utilisées pour renseigner le tableau T1. Elles sont basées sur l'étude réalisée par la DCGTx en 1993.

Plantations :

Les plantations de cocotiers et de palmiers à huile ne sont pas incluses dans cette catégorie. Par contre sont prises en compte les plantations forestières et d'hévéas.

- Plantations d'hévéa :

Année	1993	1998	1999
Superficie (ha)	60 000	69 768	83 979

- Plantations d'essences forestières :

- De 1929 à 1966, il a été réalisé 9 357ha
- De 1967 à 1992, les reboisements à considérer sont effectués en forêt classée par la Sodefor, 90 175ha.
- Evolution des superficies totales reboisées **de 1991 à 2000** (en hectare) :

Année	Domaine rural	Forêt classée		Total reboisement
		Sodefor	Industriels du bois	
1991	207	1 048		1 255
1992	144	3 804		3 948
1993	80	5 317		5 397
1994	0	6 236		6 236
1995	0	7 178		7 178
1996	6 700	7 071		13 771
1997	7 800	2 974	526	11 300
1998	10 705	9 406	1 828	21 939
1999	11 719	7 919	2 225	21 863
2000	7 000	4 344	2 604	13 948
TOTAL	44 355	55 297	7 183	106 835

- De la date de sa création **en 1966 à 2000, la Sodefor** a reboisé en tout 116 049 ha (voir Annuaire des statistiques forestières, Année 2000, Ministère des Eaux et Forêts).
- Pour l'année 2001, les industriels du bois ont reboisé 6929 ha.
- La réception des superficies reboisées en 2002 et 2003 a été faite ensemble, au total 9262 ha à tel point qu'il n'est pour le moment pas possible de distinguer la superficie à affecter à chaque année.
- . En 2003, la superficie reboisée par la Sodefor a atteint 128 458 ha.

Mangroves :

FAO (2008) estime la superficie des mangroves en 1990 à 20100 ha, en 2000 à 9940 ha et en 2005 à 9900 ha.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire.

4.3.2 Estimation et prévision

Pour les superficies de forêt naturelle, tout est basé sur les données utilisées pour renseigner le tableau T1.

Pour les plantations :

. Les superficies d'hévéa : La superficie de 60 000 ha (Béliné, 1993) peut être considérée comme celle de 1990. Les accroissements de superficie n'étant pas linéaires, on n'a pas estimé la superficie atteinte en 2000, mais on a trouvé plus judicieux de maintenir la superficie de 1999 en 2000, soit 83 979 ha, compte tenu de la situation sociopolitique du pays. C'est cette situation qui sévit encore qui a motivé la prudence des experts du Minagri qui ont estimé la superficie des plantations d'hévéa en 2005 à 120 000 ha. Cette superficie est maintenue en 2010 en l'absence de nouvelles données.

. Les superficies en essences forestières : Sur la base des données brutes indiquées ci-dessus, on a calculé les valeurs des superficies reboisées en 1990 et en 2000. Pour la superficie atteinte en 2005, les dernières performances annuelles des industriels et de la Sodefor ont été utilisées pour évaluer les réalisations des années 2004 et 2005. Pour les premiers, la dernière performance est de 4361 ha par an ; pour tenir compte de la situation actuelle du pays, on a considéré 4000 ha par an pour 2004 et 2005. Pour la Sodefor, le calcul de la dernière performance donne 4136 ha par an ; pour la même raison évoquée plus haut et compte tenu des orientations de la nouvelle politique forestière, le chiffre de 2000 ha par an a été retenu pour 2004 et 2005. L'estimation de 2005 est maintenue en 2010 en l'absence de nouvelles données. Cela nous donne :

Année de référence	1990	2000	2005	2010
Superficie (ha)	94 329	176 904	217 504	217 504

On peut récapituler les superficies en hectares des plantations dans le tableau suivant :

Année de référence	1990	2000	2005	2010
Hévéa	60 000	83 979	120 000	120 000
Essences forestières	94 329	176 904	217 504	217 504
TOTAL	154 329	260 883	337 504	337 504

Pour les mangroves : La superficie des mangroves en 2010 est estimée par extrapolation linéaire à partir des données 2000 et 2005.

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	625	625	625	625
Autres forêts naturellement régénérées	9 443	9 442	9 443	9 441
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	154	261	337	337
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
TOTAL	10 222	10 328	10 405	10 403

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	60	84	120	120
Mangroves (forêt et ATB)	20	10	10	10
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		La même tendance observée entre 2000 et 2005 est conservée pour estimer la superficie de 2010.
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts	M	Superficie des reboisements	2000	Annuaire des stat. forestières
Minist. d'Etat, Minist. de l'Agriculture (Dir des cultures. pérennes)	M	Superficie des cultures pérennes	2004	

5.2.2 Classement et définitions

Pas de classes nationales.

5.2.3 Données de base

Voir le chapitre précédent pour les détails.

Plantations d'essences forestières :

- De 1929 à 1966, il a été réalisé 9 357ha
- De 1967 à 1992, les reboisements à considérer sont effectués en forêt classée par la Sodefor, 90 175ha soit une moyenne de **3607 ha/an** (estimation considérée valable pour 1990)
- Evolution des superficies totales reboisées **de 1991 à 2000** (en hectare) :

Année	Domaine rural	Forêt classée		Total reboisement
		Sodefor	Industriels du bois	
1991	207	1 048		1 255
1992	144	3 804		3 948
1993	80	5 317		5 397
1994	0	6 236		6 236
1995	0	7 178		7 178
1996	6 700	7 071		13 771

1997	7 800	2 974	526	11 300
1998	10 705	9 406	1 828	21 939
1999	11 719	7 919	2 225	21 863
2000	7 000	4 344	2 604	13 948
TOTAL	44 355	55 297	7 183	106 835

- De la date de sa création en 1966 à 2000, la Sodefor a reboisé en tout 116 049 ha (voir Annuaire des statistiques forestières, Année 2000, Ministère des Eaux et Forêts).
- Pour l'année 2001, les industriels du bois ont reboisé 6929 ha.
- La réception des superficies reboisées en 2002 et 2003 a été faite ensemble, au total 9262 ha à tel point qu'il n'est pour le moment pas possible de distinguer la superficie à affecter à chaque année.
- . En 2003, la superficie reboisée par la Sodefor a atteint 128 458 ha.

Si nous prenons en compte les données entre 1998 et 2002 et faisons une moyenne, nous obtenons alors une plantation en espèces forestières de :

- Plantation en domaine rural dans les périmètres d'exploitation forestière (moyenne sur 3 ans de 1998 à 2000) de **9808 ha/an (reboisement au sens de FRA)**.
- Plantation dans des forêts classées (moyenne sur 5 ans de 1998 à 2002, chiffres SODEFOR et industriels du bois) de **7977 ha/an (reboisement au sens de FRA)**.

Ces estimations sont valables pour l'année de référence 2000.

Pour 2005, les dernières performances annuelles des industriels et de la Sodefor ont été utilisées pour évaluer le reboisement en 2005. Pour les premiers, la dernière performance est de 4361 ha par an ; pour tenir compte de la situation actuelle du pays, on a considéré 4000 ha par an pour 2005. Pour la Sodefor, le calcul de la dernière performance donne 4136 ha par an ; pour la même raison évoquée plus haut et compte tenu des orientations de la nouvelle politique forestière, le chiffre de 2000 ha par an a été retenu pour 2005. L'estimation en 2005 d'un reboisement total en essences forestières de **6000 ha/an** est donc retenue (reboisement des industriels et de la SODEFOR).

On peut récapituler les superficies en hectares des plantations dans le tableau suivant :

Année de référence	Plantation (ha/an)		
	1990	2000	2005
Essences forestières plantées dans les forêts classées (reboisement des industriels et de la Sodefor)	3607	7977	6000
Essences forestières plantées en zone rurale (boisement)	ND	9808	ND
TOTAL	3607	17 785	6000

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

5.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Reboisement	3 607	17 785	6 000	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Série FORAFRI Doc. 11 p.52	M	Biomasse	1998	
Guide Biomasse Energie	M	Volume par hectare	1994	
Sodefor, aménagement des forêts classées	M	Volume par hectare	2004	
Ministère des Eaux et Forêts, Annuaire des statistiques forestières (DPP)	M	Production de bois d'œuvre par essence, exportation par type de transformation et par essence	2000	En plus, des informations ont été recherchées auprès des professionnels du bois.

6.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale.

6.2.3 Données de base

Matériel sur pied

En matière de biomasse, il n'y a pas de données au niveau national. C'est dans le cadre de ce rapport que nous avons consulté la bibliographie pour pouvoir renseigner les différents tableaux relatifs au matériel sur pied, à la biomasse et au stock de carbone.

Ainsi, en ce qui concerne ici le matériel sur pied, Girard P et Vergnet L. F. (1994) dans « Guide Biomasse-Energie » (Collections Etudes et Filières), page 115 et 116, ont fait des expériences sur les formations forestières naturelles :

- pour les formations forestières naturelles défrichées, on a les indications suivantes :
 - zone humide : 245,5 m³/ha
 - zone sèche : de 30 à 41 m³/ha

- pour les forêts denses primaires et peu perturbées, la phytomasse aérienne varie entre 200 et 500T/ha (Série FORAFRI, 1998 Document 11, page 52). En utilisant la masse volumique moyenne des principales espèces de Côte d'Ivoire (dans le Guide Biomasse-Energie, page 86), soit 564 kg/m³, on obtient du matériel sur pied entre 354,6 à 886,52 m³/ha.

Il faut préciser que le calcul du volume sur pied tient compte de tous les arbres de diamètre supérieur ou égal à 15 cm à hauteur d'homme. Le volume de la tige est de 0,25m³ en moyenne.

C'est sur la base de ces données ci-dessus qu'on a affecté un volume sur pied pour les différentes classes FRA. Ainsi :

- pour la forêt primaire (peu perturbée), 300 m³/ha (par prudence, on a adopté une valeur en dessous de la fourchette de 354 à 886 m³/ha indiquée plus haut compte tenu de l'appauvrissement des forêts).
- pour les autres forêts naturellement régénérées (au sens de FRA), on a adopté la valeur trouvée pour la forêt naturelle défrichée en zone humide, 245,5 m³/ha qu'on a arrondi à 250m³/ha.
- pour les plantations, on a considéré la même valeur que pour les autres forêts naturellement régénérées.

Catégorie FRA	Volume sur pied par hectare (m ³ /ha)
Forêt primaire	300
Forêt autres forêts naturellement régénérées	250
Plantations	250

Matériel sur pied des espèces les plus répandues

Les données de base sur le matériel sur pied des espèces les plus répandues sont incomplètes et ne permettent pas d'obtenir les informations requises. Mais elles donnent une idée de la composition du matériel sur pied.

En ce qui concerne les superficies des plantations d'essences forestières :

Jusqu'en 2000, les professionnels ont reboisé 51 498 ha dont 75% de Teck.

Quand aux plantations réalisées par la Sodefor au cours de la même période 116 049 ha, on a la répartition suivante :

Espèce	Superficie (ha)
Teck	50 344
Fraké	23 426
Framiré	11 484
Cedrela	10 640
Gmelina	5 866
Samba	3 550
Divers	10 729
TOTAL	116 049

Cependant, on ne dispose pas d'informations sur les volumes sur pied par espèce.

Pour les forêts naturelles, l'information sur les superficies par espèce n'existent pas, encore moins les volumes par espèce. On a utilisé les statistiques de production et les résultats des entretiens avec les industriels.

Les données nationales, on le répète, ne donnent aucune information susceptible de nous permettre de renseigner ce tableau.

Les données sur les essences qui ont les plus importants volumes entrés en usine nous donnent une idée de la tendance du marché international. On retrouve pratiquement les mêmes essences. On peut alors analyser les essences les plus exportées en volume par type de transformation. Pour information en volume de produits transformés exportés (tous types confondus), par ordre d'importance, on a les sciages non séchés, les sciages séchés, les produits de déroulage et les contre plaqués. Par ailleurs, on dispose d'informations faisant état que les industriels réduisent progressivement leur capacité de sciage pour accroître les unités de déroulage. On peut donc penser qu'ils se rendent compte qu'il existe encore en forêt beaucoup plus d'essences de déroulage que d'essences de sciage.

Il ressort de cette analyse, 3 listes qui ont beaucoup de points communs :

- la liste A, les 10 premières essences en volume entré en usine en 2000 ;
- la liste B, les 10 premières essences en volume de produits transformés ;
- et la liste C, les 10 premières essences les plus répandues à l'issue des discussions avec les professionnels.

Liste A	Liste B	Liste C
Samba	Samba	Fromager
Fromager	Iroko	Framiré
Iroko	Koto	Fraké
Fraké	Fraké	Bahia
Koto	Framiré	Niangon
Ilomba	Fromager	Samba
Framiré	Ilomba	Ilomba
Acajou	Bahia	Acajou
Bahia	Badi	Koto
Badi	Acajou	Iroko

On remarque que :

- Le Badi et le Niangon (bois rouges) ne figurent pas sur les trois listes à la fois ;
- La position du Fraké et du Framiré dans la liste C peut être soutenue par l'existence des plantations de reboisement (plus de 34000 ha) qui ne sont pas pris en compte dans les volumes qui ont servi à ces estimations ;
- Le Niangon peut être retenu dans les dix premières essences (par rapport au Badi) car sa présence sur le territoire est renforcée par les plantations d'enrichissement effectuées dans diverses forêts classées.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

6.3.2 Estimation et prévision

Compte tenu du fait que les volumes moyens par hectare soient déduits de la bibliographie (en l'absence de données nationales) et que les valeurs utilisées soient les plus basses, on considère donc que ces volumes moyens sont constants pour les années de référence.

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	2 588	2 618	2 638	2 632	ND	ND	ND	ND
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager	ND	ND	ND
2 ^{ème}	<i>Terminalia ivorensis</i>	Framiré	ND	ND	ND
3 ^{ème}	<i>Terminalia superba</i>	Fraké	ND	ND	ND
4 ^{ème}	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Samba	ND	ND	ND
5 ^{ème}	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilomba	ND	ND	ND
6 ^{ème}	<i>Pterigoto macrocarpa</i>	Koto	ND	ND	ND
7 ^{ème}	<i>Heretia utilis</i>	Niangon	ND	ND	ND
8 ^{ème}	<i>Hallea ciliata</i>	Bahia	ND	ND	ND
9 ^{ème}	<i>Khaya spp</i>	Acajou	ND	ND	ND
10 ^{ème}	<i>Milecia spp</i>	Iroko	ND	ND	ND
Restantes	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager	ND	ND	ND
TOTAL			ND	ND	ND

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)		
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	On n'a pas de spécifications des valeurs seuils du pays, puisqu'on n'a pas de données nationales. Les auteurs des travaux qui ont permis de trouver les volumes moyens par hectare ont donné les précisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le diamètre minimal rencontré en zone de forêt dense humide est de 15 à 25 cm pour une densité de 93 tiges/ha et 22,9 m³/ha pour un volume moyen de 0,25 m³. - Le diamètre maximal rencontré (>115 cm) en zone de forêt dense humide, à pour densité moyenne 1,3 tiges/ha et 26,3m³/ha pour un volume moyen de 20,08m³. 	On note une augmentation du matériel sur pied dans les forêts de 1990 à 2000 et de 2000 à 2005, alors qu'en matière de superficie (Tableau T1), l'évolution n'est pas régulière. Cela est dû à l'importance des plantations de production dont la superficie augmente au fil des ans.
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Guide Biomasse-Energie	E	Normes relatives à la biomasse en zone tropicale	1998	
Série FORAFRI Doc. 11 p.52	M	Biomasse	1998	
Guide de bonne pratique du GIEC	E	Biomasse du bois mort	1996	

7.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale

7.2.3 Données de base

Une valeur moyenne a été choisie à partir de la série qui se trouve dans le document Série FORAFRI, 1998 Document 11, page 52 qui correspond à **350t/ha** et cette valeur a été appliquée directement à la superficie de forêt indiquée dans T1.

La biomasse souterraine est estimée à environ **10%** de la biomasse aérienne, selon Virkola, 1976, dans le Guide à la page 91.

La biomasse de bois mort est estimée grâce au cadre méthodologique mis au point par le GIEC et documenté dans son ouvrage GPG for LULUCF (Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry, qui veut dire Conseils sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie). Selon cette

source, le pourcentage de biomasse de bois mort est de **11%** par rapport au pourcentage de biomasse vivante.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	3 579	3 620	3 649	3 641	ND	ND	ND	ND
Biomasse souterraine	358	362	365	364	ND	ND	ND	ND
Bois mort	433	438	442	441	ND	ND	ND	ND
TOTAL	4 370	4 420	4 456	4 446	ND	ND	ND	ND

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FORAFRI, doc . 11	M	Normes pour le calcul de la quantité de carbone	1998	
Livre blanc de l'environnement en Côte d'Ivoire (expérience de Charcol à Lamto en 1990)	M	Proportion de carbone dans la masse de bois anhydre	2000	

8.2.2 Classement et définitions

Il n'y a pas de définition au niveau national. Mais comme définie dans la littérature, l'expression stock de carbone désigne la quantité de carbone libérée dans l'atmosphère après combustion complète du végétal. Son estimation est importante, car elle permet :

- de connaître la quantité de carbone séquestrée durant les années de croissance du végétal,
- et d'estimer la quantité de carbone qui peut être remise dans l'atmosphère par la destruction des forêts.

8.2.3 Données de base

Carbone dans la biomasse aérienne et souterraine : On s'est basé sur les résultats de l'expérience de Charcol en 1990 : la masse de carbone équivaut à 46% de la masse anhydre.

Les valeurs du carbone dans le sol et dans la litière sont calculées conformément aux indications des Directives FRA 2010 :

- Le carbone dans le sol est calculé comme moyenne de la zone tropicale humide, des sols HAC et LAC=56t/ha
- carbone dans la litière correspondant à 2,1 t/ha ainsi qu'indiqué dans les Directives pour le type de forêt feuillue tropicale décidue.

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

8.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	1 646	1 665	1 679	1 675	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la biomasse souterraine	165	167	168	167	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	1 811	1 832	1 847	1 842	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	22	22	22	22	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	573	579	584	583	ND	ND	ND	ND
TOTAL	2406	2433	2453	2447	ND	ND	ND	ND

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation dans le pays.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation dans le pays.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié</u> et <u>non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation <u>allumé comme outil de gestion</u> qui brûle sous prescription; le feu est confiné à une zone prédéterminée et produit le comportement et les caractéristiques du feu, demandées pour obtenir le traitement du feu planifié et/ou à des objectifs de gestion de la ressource.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts (Comité National de Défense contre les Feux de Brousse)	M	Dégâts causés par les feux de brousse	De 1983 à 2001	

9.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale.

9.2.3 Données de base

Le Comité National de Défense contre les Feux de Brousse (CNDFB) n'enregistre que les informations qu'il reçoit. Elles portent surtout sur les pertes en vie humaine, les incendies de villages et de campements, les incendies des plantations de cultures pérennes (café, cacao), de reboisement ou de forêt de production en zone guinéenne.

Il convient de mentionner que dans ces conditions, les informations restent très partielles, car la zone soudanaise toujours parcourue par le feu n'est souvent pas prise en compte.

Les données de base existent de 1982 à 2002. Mais, elles varient d'une année à l'autre et également d'une source à l'autre, à tel point que leur exploitation est difficile. Néanmoins, le CNDFB a fait les moyennes sur plusieurs années, sur la base des informations brutes disponibles, pour pouvoir renseigner les années de référence, particulièrement en matière de végétation :

Végétation détruite par le feu	1990 (en hectares)	2000 (en hectares)
Zone rurale -cultures pérennes -forêt	8 357 15 357	2 586 19 238
Zone classée - forêt - reboisement	4 929 244	505 894

Toutes ces données concernent la catégorie forêt de FRA. Il n'y a aucune information sur les autres terres boisées pourtant soumises régulièrement au feu pendant la saison sèche.

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

9.3.2 Estimation et prévision

Pas nécessaire

9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont de forêt	21	ND	21	ND	ND	ND
... dont d'autres terres boisées	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont d'autres terres	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	ND	ND	ND
Feu planifié	ND	ND	ND

9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies		
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

10.2.2 Classement et définitions

10.2.3 Données de base

Il n'y a pas de perturbations significatives par les insectes ou par les maladies. Comme autres perturbations, il faudrait mentionner l'homme par l'agriculture. Selon les informations relatives à 125 forêts classées couvrant 2 574 000 ha, on a recensé 1 296 300 ha occupés par l'agriculture, soit un peu plus de 50%.

10.3 Analyse et traitement des données nationales

10.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

10.3.2 Estimation et prévision

10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	0	0	0
Perturbation par les maladies	0	0	0
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
Superficie totale touchée par des perturbations	ND	ND	ND

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
ND	ND
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	

10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère des Eaux et Forêts, Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF)	M	Volume de bois produit	2004	
Ministère des Eaux et forêts, Direction de la Programmation et des Projets (DPP)	M	Volume de bois produit	2000	Statistiques forestières 2000
Ministère des Eaux et Forêts, DDP et DPIF	M	Prix officiel du mètre cube de bois	2004 et 2000	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Bois rond industriel	Production de bois d'œuvre et d'ébénisterie et des grumes de Teck
Bois de feu	Production de charbon de bois et de bois de chauffe.

11.2.3 Données de base

Production de bois d'œuvre et d'ébénisterie

Bois de forêt naturelle (Ministère des Eaux et Forêts, 2004).

Année	Production (m3)
1995	3 022 147
1996	2 663 539
1997	2 010 278
1998	2 162 481
1999	2 055 486

2000	2 217 729
2001	2 243 416
2002	2 053 643
2003	2 146 551

Bois de plantation : il s'agit des grumes de Teck :

En 2000, 135 541 m³ et en 2001, 111 819 m³ (Ministère des Eaux et forêts, 2000)..

Production de charbon de bois et de bois de chauffe

D'entrée de jeu, il faut dire que pour le bois de chauffe qui est la première source d'énergie domestique au plan national, on n'a pas de statistiques fiables qui puissent même indiquer la consommation.

En ce qui concerne le charbon de bois beaucoup plus consommé dans les grandes villes, et particulièrement à Abidjan, où le contrôle aux entrées est effectué par les agents des Eaux et Forêts, on a quelques données qui permettent de se faire un ordre de grandeur de la consommation nationale.

En effet, les statistiques de la Direction Régionale d'Abidjan pour les années 2001, 2002 et 2003 concernant le nombre total de carnets délivrés pour le transport des produits secondaires, y compris le charbon de bois, se présentent comme suit :

Année	2001	2002	2003
Nombre total de carnets vendus	4847	4254	3208

On a également les statistiques concernant le nombre de permis délivrés pour la production de charbon de bois et de bois de chauffe :

Types de produits	Nombre total de permis délivrés		
	2001	2002	2003
Charbon de bois	293	214	168
Bois de chauffe	48	28	14
Autres produits*	378	241	137
Total de permis pour tous les types de produit	719	483	319

* Autres produits : voir la liste actuelle des produits secondaires en Côte d'Ivoire à la page 46

Valeur du bois extrait :

Les prix moyens des différentes essences ont été estimés sur la base des transactions qui se déroulent entre les exploitants et les industriels du bois. On sait qu'elle pourrait ne pas refléter le marché, le prix étant souvent lié au type de contrat qui lie les deux parties :

Bois d'œuvre et d'ébénisterie, le prix moyen estimé est de 70 000 F CFA/m³.

Il s'agit d'un prix moyen estimé à l'issue de discussions avec la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) du Ministère des Eaux et Forêts. En effet, dans la pratique, les prix varient selon les essences, précisément selon la demande sur le marché international.

Dans tous les cas, le prix des essences de bois rouges est supérieur au prix des essences de bois blancs.

Ce prix ici indiqué est le **prix moyen bord champ**, négocié entre l'exploitant du périmètre d'exploitation et l'industriel acheteur, et qui est pratiquement stable, puisqu'il s'agit pratiquement d'un prix imposé par l'acheteur qui est souvent le propriétaire du matériel utilisé par l'exploitant. Sinon, en réalité, le prix devrait être plus élevé.

Teck, le prix moyen déterminé dans les statistiques forestières de 2000 est de 111 723 F CFA/m³ Il s'agit d'un prix moyen par mètre cube du Teck en 2002 qu'on peut considérer valable pour 2005 et 2000.

Il n'existe pas de données disponibles concernant la valeur du bois de feu.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

11.3.2 Estimation et prévision

- Bois d'œuvre et d'ébénisterie

Le Plan Directeur Forestier avait recommandé de ramener la production de bois d'œuvre et d'ébénisterie à 2 millions ha par an. Et la tendance générale suit cette recommandation.

La valeur des extractions pour l'année 2000 a été calculée comme moyenne de la période 1998-2002 à laquelle il a ensuite été ajouté la valeur des extractions des plantations de teck.

On a estimé la production de 2005 par extrapolation en utilisant les productions de 2000 et 2003. En effet, quand on analyse la tendance générale au niveau des volumes de grumes produits de 1995 à 2003, elle correspond à une baisse. Pour estimer donc le volume produit en 2005, on a fait une extrapolation en utilisant les volumes enregistrés en 2000 et en 2003, qui ne sont pas des moyennes, mais les valeurs effectivement enregistrées par les services de la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF).

- Production de 2000=2 217 729 m³
- Production de 2003=2 146 551 m³

La différence de 71 178 m³ divisée par 3 années donne une diminution linéaire annuelle de 23 726 m³. On considère donc pour 5ans de 2000 à 2005, une diminution de 23 726 m³ x 5=118 630 m³

Donc le volume de 2005 est égal au volume de 2000 moins la diminution de 5ans, soit : 2 217 729m³ – 118 630m³=2 099 099 m³.

En ce qui concerne le Teck, on a les productions de 2000 à 2003 :

Année	2000	2001	2002	2003
Production (m ³)	135 541	111 819	72 619	77 241

Pour l'année 2005, la production de Teck a été estimée, compte tenu de la forte pression exercée sur cette essence, car elle constitue actuellement la seule ressource qui soutient les projets forestiers mis en œuvre par la SODEFOR. D'après les estimations de la SODEFOR, la production de Teck de l'année 2005 issue des plantations gérées par cette société est fixée à 60 000 m³. Si on ajoute la production des plantations villageoises de Teck estimée à 16 236, on obtient pour l'année 2005 une prévision de production totale de grumes de Teck de 76 236 m³. Il faut noter que ce chiffre se rapproche de la prévision de production 2005 escomptée faite en 1999 lors de l'atelier FAO de Yamoussokro du 13 au 17 décembre 1999, qui est de 75 087 m³ (Ministère de l'Environnement et de la Forêt, Atelier FAO de Yamoussokro, 13 au 17 décembre 1999, Données sur les Statistiques Forestières de la Côte d'Ivoire par M. OFFI FOFFI, 1999).

- Charbon de bois et bois de chauffe

Pour le bois de chauffe, on ne peut rien obtenir comme statistiques, même si c'est le produit le plus consommé en matière d'énergie au plan national.

Pour le charbon de bois, sur la base des statistiques de vente de carnets de circulation des produits secondaires, on a fait les estimations suivantes :

- . environ 90 % des carnets sont vendus pour le transport du charbon de bois ;
- . on sait qu'un carnet permet officiellement de transporter 200 sacs de charbon ;
- . on estime qu'un sac de charbon pèse 50 kg ;
- . enfin, on estime que la consommation de la ville d'Abidjan représente 70 % environ de la consommation nationale.

Sur la base de ce qui précède, on a les résultats suivants pour le charbon de bois :

Intitulé	2001	2002	2003
Nombre de carnets vendus à Abidjan*	3 877, 6	3 402,2	2 566,4
Equivalent en nombre de sacs de charbon	775 520	680 640	513 280
Masse totale de charbon à Abidjan (en t)	38 776	34 032	25 664
Estimation au niveau national (en t)	55 394	48 617	36 663

* on obtient des chiffres avec des virgules puisqu'il s'agit d'estimation, 90% des carnets vendus.

On se demande, à l'issue de cette analyse, ce que représente cette estimation nationale par rapport à la réalité, quand on sait qu'une quantité importante échappe au contrôle des agents des Eaux et Forêts. 30, 40 ou 50 % de la réalité ?

Puisque aucune donnée pertinente n'est disponible, les données de FAOSTAT ont été utilisées.

La donnée pour l'année de référence 1990 est la moyenne de la période 1988-1992 et de la période 1998-2002 pour l'année de référence 2000. La donnée pour 2005 est la moyenne de la période 2002-2007..

Les valeurs moyennes ainsi obtenues ont été multipliées par le coefficient 1,15 afin d'obtenir la valeur sur écorce correspondante.

Valeur du bois extrait :

Pour les calculs des valeurs des bois extraits, on distingue le bois extrait des plantations de teck et celui extrait de la forêt naturelle.

Pour l'année 2000, on a 135 541 m³ de Teck multipliés par 111 723F/m³, plus 2 217 729 m³ de bois de forêt naturelle multipliés par 70 000 FCFA. Le prix moyen est alors de 72403 FCFA/m³.

On utilise le même procédé pour le calcul de la valeur du bois extrait au cours de l'année 2005, la quantité de Teck prévue étant de 76 236 m³, celle du bois de forêt naturelle de 2 099 099 m³.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Le bois d'œuvre et d'ébénisterie, ainsi que le bois de plantation, ont été considérés comme bois industriel.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	ND	2 282	2 175	8 826	9 855	10 004
... dont provenant de la forêt	ND	2 282	2 175	8 826	9 855	10 004
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	72403	72403	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	165223646	157476525	ND	ND	ND

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA	FCFA	FCFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données disponibles.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature	M	Personnel employé pour les services dans les parcs nationaux	2004	
Ministère des Eaux et Forêts, Direction Générale (Intendance) et Sodefor	M	Personnel technique des Eaux et Forêts et travailleurs forestiers	2003 et 2004	

13.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales.

13.2.3 Données de base

Les données nationales actuelles sont très partielles et ne concernent, pour celles qui sont disponibles que les emplois dont l'Administration est informée. Il s'agit des employés déclarés par les sociétés d'exploitation, des agents techniques des Eaux et Forêts et du personnel utilisé par la Sodefor pour les travaux forestiers.

En dehors de ces cas connus, il y a un grand nombre d'emplois non recensés, par exemple le personnel qu'on utilise temporairement dans l'année, mais de manière régulière tous les ans :

- Nombre des agents techniques des Eaux et Forêts en 2004 : 2 012
- Nombre des employés dans les sociétés forestières en 2002 : 30 000

- Nombre du personnel (autres que les agents techniques des Eaux et Forêts) dans les parcs nationaux : 59
- Nombre de personnes employés par la Sodefor dans les travaux forestiers : 1 542

Compte tenu de la situation socio politique que connaît le pays depuis le 24 décembre 1999, on peut considérer que la situation de l'emploi est restée relativement stable, si elle ne s'est pas détériorée dans une certaine mesure. Aussi considère-t-on les données nationales disponibles comme valables pour l'année 2000.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

13.3.2 Estimation et prévision

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	ND	34	ND
...dont emploi salarié	ND	34	ND
... dont emploi à titre indépendant	ND	0	ND
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	ND	ND

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

Des recherches sont en cours pour avoir des informations sur les emplois formels qu'on n'a pas pu prendre en compte, ainsi que sur les emplois informels. Ces recherches sont engagées en même temps que celles qui concernent les quantités des produits ligneux et non ligneux exploités.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
1. Déclaration de politique forestière de portée nationale	X	Oui	
		Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1988	
	Référence du document	Plan directeur forestier	
2. Programme forestier national (pfn)		Oui	
		Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays		
	Année de démarrage		
	Statut actuel		En cours de formulation
			En cours d'application
			En révision
		Processus temporairement suspendu	
Référence du document ou site web			
3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	X	Oui, il existe une loi forestière spécifique	
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1965	
	Année du dernier amendement		
	Référence du document	Loi 65-465 portant code forestier	

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.	
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	Oui
	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière	
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Oui
	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts	

Notes explicatives du tableau:

1. Le document ou la déclaration de politique forestière nationale décrit les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière. La politique forestière est approuvée lorsqu'elle est officiellement reconnue en tant que politique ou disposition gouvernementale. L'approbation est formalisée quand il existe un document daté et signé par le Ministre responsable des forêts.
2. Le terme «programme forestier national» est une expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Elle désigne également le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
3. Le terme «législation sur la forêt» se rapporte à une Loi (Acte juridique ou Code) définissant des règles spécifiques sur les forêts et la gestion du secteur forestier comme l'accès aux ressources forestières, leur gestion et utilisation. La Loi est ratifiée quand le texte a été adopté par l'autorité législative.
4. Même que (1) mais les documents ou déclarations de politique générale se rapportent à des unités administratives décentralisées (sous-nationales), par ex. les états d'une Fédération, les Régions ou les Provinces autonomes.
5. Même que (3) mais indiquer si des lois spécifiques sur les forêts existent au niveau décentralisé (régional/état/provincial).

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

--

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'environnement, des eaux et forêts	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
		2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	SODEFOR, Société de développement des forêts Office ivoirien des Parcs nationaux et réserves naturelles	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction régionales SODEFOR, Société de développement des forêts Office ivoirien des Parcs nationaux et réserves naturelles	

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

Pas de données.

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

Pas de données.